



**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 17 novembre 2023**

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : 8

Absents : 6

Procurations : 2

Nombre de votes : 10

L'an deux mille vingt-trois, le 17 novembre à 20 heures 30 minutes, les membres du conseil municipal de Trémolat dûment convoqués se sont réunis en séance ordinaire sous la Présidence de Éric CHASSAGNE, Maire.

Conseillers municipaux présents : QUEVAL-QUIGNON Florence, MATHIOTTE Patrick, ROUX Sonia, LEONIDAS Christophe, SCHEID Éric, MAYER Joëlle, ROUGIER Christian.

Conseillers municipaux absents / excusés : FOURÉ Estelle, ZALOGA Anna, LASSIGNARDIE Céline.

Procurations : CHAPALAIN Christian à Éric CHASSAGNE, LE GOFF Yannick à Joëlle MAYER.

Secrétaire de séance : MATHIOTTE Patrick

Ouverture de la séance à 20h30.

Monsieur le Maire présente au Conseil l'agent recruté sur le poste à 17h30 et qui assurera les missions financières et comptables.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'Assemblée d'une modification de l'ordre du jour pour l'ajout de 2 délibérations à prendre avant la fin de l'année en cours (M 57 et ajout d'une société pour la lutte contre les frelons).
Le Conseil, à l'unanimité accepte ces modifications.

DEL 2023-11-001 Renouvellement de la convention d'occupation du domaine public – Établissement Nulle Part Ailleurs

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la terrasse de l'établissement « Nulle Part Ailleurs » est sur le domaine public. Monsieur Philippe BRANTONNE, représentant de l'établissement sollicite le renouvellement de la convention.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce sujet :

- ✓ Accorde le renouvellement de ladite convention pour sur la base de 165,50 m2 comme indiqué sur l'avenant du 25 juillet 2017, avec une redevance annuelle revalorisée avec effet au 1^{er} octobre de chaque année,
- ✓ Fixe la durée de cette autorisation à 9 ans à compter du 1^{er} décembre 2023 au 30 novembre 2032,
- ✓ Rappelle la proximité du parking et demande qu'aucun empiètement ne soit réalisé sur la voie publique,
- ✓ Rappelle la libération de la terrasse pour l'installation de la crèche à l'occasion des fêtes de Noël,
- ✓ Mandate le Maire pour signer les documents nécessaires à ce dossier.

Le Conseil, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce renouvellement.

DEL 2023-11-002 Augmentation temps de travail 30h

SANS SUITE. Le mois dernier, l'agent au secrétariat de mairie avait demandé une augmentation de son temps de travail. Après réflexions, elle souhaite rester sur son temps de travail actuel, à savoir 27h.

Le Conseil, à l'unanimité, en prend note.

DEL 2023-11-003 Personnel – Mise en place de la Prime Pouvoir d'Achat

Monsieur le Maire informe le Conseil que le décret n° 2023-1106 du 31 octobre 2023 permet aux organes délibérants d'une collectivité territoriale d'instituer pour certains agents publics une « prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire ». Il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur l'institution et les montants de cette prime. Pour bénéficier de cette prime, les agents doivent avoir été nommés ou recrutés par une collectivité territoriale ou l'un de ses établissements publics à une date antérieure au 1^{er} janvier 2023. Le montant de la prime est réduit à proportion de la quotité de travail (temps non complet ou temps partiel) et de la durée d'emploi sur la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

Le Conseil, à l'unanimité, valide la définition des montants de cette prime en réunion de bureau.

DEL 2023-11-004 Acceptation modification des statuts de la CCBDP

Monsieur le Maire informe le Conseil de la réception d'une notification de la modification des statuts de la CCBDP. Modification à la demande de la Préfecture, pour un souci de clarté et de sécurité juridique par la mise à jour de points fondant les statuts. Il soumet au Conseil lesdites modifications.

Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer sur ces modifications.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve ces modifications.

DEL 2023-11-005 Acquisitions foncières – future aire de jeux

Monsieur le Maire informe le Conseil que le prestataire choisi pour intervenir sur l'aire de jeux existante a terminé son intervention. La société chargée du contrôle des installations est passée et a rendu un avis de maintien en service. Monsieur le Maire rappelle le projet de longue date de construire un terrain multisport et qu'il pourrait y avoir la possibilité d'agrandir l'aire de jeux par l'achat d'une parcelle contigüe de 1 384 m². Après discussion, les élus se mettent d'accord sur le montant de 17 €/m².

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil pour la poursuite des négociations auprès du propriétaire concerné.

Le Conseil, à l'unanimité, mandate le Maire pour la poursuite des négociations.

DEL 2023-11-006 RPQS Assainissement collectif et non collectif – exercice 2022

Conformément à l'article 3 du décret n°95-635 du 6 mai 1995, Monsieur le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et non collectif pour l'exercice 2022, réalisé dans le cadre de la convention d'assistance technique et administrative ATD (Agence Technique Départementale), et approuvé par la Communauté de Communes Bastides Dordogne Périgord. Un exemplaire de ce rapport a été transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service. Monsieur le Maire détaille les points essentiels du rapport.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

DEL 2023-11-007 Périmètre délimité des abords des monuments historiques

La Loi relative à la Liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine (LCAP) du 7 juillet 2016 a créé une alternative aux actuels rayons de protection de 500 mètres : les Périmètres Délimités des Abords (PDA).

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), il est proposé de redessiner les contours des périmètres de protection autour des monuments historiques, afin de les adapter aux espaces les plus pertinents, en prenant en compte la réalité du terrain autour de chaque monument.

En l'absence de périmètre délimité, la protection au titre des abords s'applique à tout immeuble, bâti ou non bâti, visible du monument historique ou visible en même temps que lui et situé à moins de 500 mètres de celui-ci.

Le bureau d'études KARGO et l'Architecte des Bâtiments de France proposent une délimitation de nouveaux périmètres de protection des abords des Monuments Historiques.

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée délibérante les nouveaux périmètres proposés concernant les sites suivants :

- ✓ Église Saint-Nicolas – classement le 04/09/1913,
- ✓ Église Saint-Hilaire – inscription le 14/09/2010.

Cette proposition sera soumise à l'enquête publique qui sera menée en même temps que le PLUi.

Le Conseil, à l'unanimité :

- *Donne un avis favorable sur le Périmètres Délimités des Abords des Monuments Historiques telle qu'annexé sur le plan.*
- *Demande de joindre cet avis au dossier d'enquête publique qui sera organisée conjointement avec le PLUI par la Communauté de Communes des Bastides Dordogne Périgord.*

DEL 2023-11-008 Choix des entreprises – Immeuble le Bourg

Dans le cadre de ce projet, Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Christophe LEONIDAS, 4^{ème} adjoint afin de présenter les devis reçus pour les travaux de l'épicerie et du logement de l'immeuble situé au 15 rue Bertrand de Born. Monsieur le Maire confirme, qu'au vu des devis présentés, l'objectif financier est respecté. Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer sur la poursuite des démarches et des transactions de Monsieur LEONIDAS avec les entreprises envisagées. Une décision finale sera votée sur un conseil prochain suite à la réunion de la commission des marchés.

Le Conseil a voté : 8 pour, 2 abstentions.

DEL 2023-11-009 Adoption de l'instruction budgétaire et comptable M 57

La collectivité ayant manifesté son intérêt pour l'adoption du référentiel M 57 en application du décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015, il convient de délibérer afin que cette nomenclature entre en vigueur au 1^{er} janvier 2024.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve ce passage à la M 57.

DEL 2023-11-010 Ajout société lutte contre les frelons asiatiques

Monsieur le Maire informe le Conseil que nous avons été contactés par Monsieur Sébastien GAURIVEAU qui vient de créer sa société sur la commune ; société de lutte contre les guêpes et les frelons. La commune a déjà délibéré, par le passé, sur la prise en charge financière de l'éradication de ces nuisibles à hauteur de 50 %. Monsieur le Maire demande au Conseil l'accord de prise en charge pour la société de Monsieur GAURIVEAU, GS Frelons. Madame Florence QUEVAL-QUIGNON informe que la carte de Monsieur GAURIVEAU sera ajoutée prochainement sur le site internet de la commune dans l'onglet « professionnels de la commune ».

Le Conseil, à l'unanimité, accepte cet ajout.

Comptes-rendus commissions

- Florence QUEVAL-QUIGNON informe le Conseil des articles traités dans le journal municipal « l'Écho du Cingle » du dernier trimestre 2023. Il conviendrait qu'il soit distribué en même temps que les colis aux aînés. Une date de parution à partir du 15 décembre serait envisageable.
- Sonia ROUX informe le Conseil des suites de la tenue de la réunion du 13 novembre 2023 sur le dossier du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées. 6 élus étaient présents. Une prochaine réunion est fixée fin janvier 2024.
- Christian ROUGIER et Éric SCHEID confirment leur nomination en tant que titulaire et suppléant pour la commission de contrôle des listes électorales. Les autres membres (civils et tribunal) restent inchangés.

QUESTIONS DIVERSES

- Le boulanger a informé de ses congés de fin d'année du 17 au 31 décembre inclus. La vendeuse a souhaité poser ses congés à la même période. L'Assemblée va tenter de trouver une solution de dépannage permettant l'ouverture du dépôt de pain.
- Information au Conseil de la réception en mairie du préavis de la famille HENRY pour le mini-golf de Trémolat. L'ensemble des élus présents trouvent dommage de devoir se passer de l'activité du mini-golf. Il est avéré que les locataires ont fait beaucoup de travaux. Madame Florence QUEVAL-QUIGNON propose de les recevoir afin de connaître les raisons de leur décision et de voir en quoi la commune pourrait les aider. L'Assemblée prend acte.
- Confirmation de la cérémonie des vœux 2024 le samedi 13 janvier à 17h30. Cérémonie suivie d'un repas

- avec et pour les agents à la cantine (raclette).
- Présentation des 3 devis reçus pour le cimetière. Reprise de concessions avec des travaux de marbrerie avec ou sans démolitions – choix de la société Pauly.
 - Florence QUEVAL-QUIGNON informe le Conseil d'un projet numérique sur le RPI. Le principe de la prise en charge de gestion du projet par l'école de Trémolat est acté.
 - Monsieur le Maire informe le Conseil de la réception en mairie d'un devis pour la Croix (foudroyée lors d'un orage). Le Conseil attend un autre devis. Cf pour trouver un don de bois éventuellement.
 - Crèche de Noël, montage fin de la semaine 47 et décoration semaine 48.
 - Colis aux aînés, distribution à partir du 15 décembre 2023.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45
Prochain Conseil Municipal le vendredi 15 décembre 2023 – 20h
Au registre suivent les signatures*

AFFICHÉ LE :

Le Maire
CHASSAGNE Éric,



Le secrétaire de séance
Patrick MATHIOTTE